

Objet : Contribution au rapporteur spécial des Nations unies sur le changement climatique concernant les droits de l'homme dans le cycle de vie des énergies renouvelables et des minéraux critiques

Chère Madame Elisa Morgera,

Cette soumission a été élaborée¹ et approuvée collectivement par les membres des groupes de travail sur l'Environnement et les DESC et la Responsabilité des entreprises² du Réseau international sur les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net).³

Incidences sur les droits de l'homme et impacts disproportionnés dans le cycle de vie des énergies renouvelables et des minéraux critiques⁴

La course mondiale aux ressources nécessaires à la transition vers l'abandon des combustibles fossiles entraîne des violations généralisées des droits de l'homme et des effets néfastes sur l'environnement, notamment en raison des projets d'exploitation minière et de production d'énergie imposés aux communautés de première ligne et aux populations autochtones du monde entier, en particulier dans les pays du Sud.

Le "triangle du lithium" d'**Amérique latine**, qui s'étend sur l'Argentine, la Bolivie et le Chili, détient 58 % du lithium mondial, ce qui en fait la plus grande région possédant des ressources en lithium. Sur les 86 millions de tonnes de lithium recensées dans le monde, l'Argentine en

¹ **Contributeurs :** FIAN International/FIAN Zambia, Due Process of Law Foundation (DPLF), NAFSO Sri Lanka Women's Action Towards Economic Development (WANTED) Tanzanie. The Center for Research on Multinationals (SOMO), Interamerican Association for Environmental Defense (AIDA), Global Initiative for Economic, Social, and Cultural Rights (GI-ESCR), Zimbabwe People's Land Movement, African Coalition for Corporate Accountability (ACCA), Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA), Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD), Just Associates - Southeast Asia (JASS SEA), Manushya Foundation, Sustainable Development Foundation (SDF), et Narasha Community Development Group Kenya, avec l'aide des coordinateurs des groupes de travail "Responsabilité des entreprises" et "Environnement et DESC" du réseau DESC. Pour plus d'informations sur la soumission, veuillez contacter Patricia Miranda Wattimena à l'adresse pwattimena@escr-net.org et Mona Sabella à l'adresse msabella@escr-net.org

² Les groupes de travail "[Environnement et DESC](#)" et "[Responsabilité des entreprises](#)" comptent plus de 150 organisations membres.

³ Le réseau DESC est un réseau composé de plus de 300 groupes de mouvements sociaux et féministes, de peuples autochtones, d'ONG et de défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme répartis dans 80 pays à travers le monde. Depuis 20 ans, le réseau continue d'œuvrer en faveur de la justice sociale à travers des droits de l'homme, y compris le droit au développement.

⁴ La transition vers l'abandon des combustibles fossiles est souvent saluée comme une solution à la crise climatique, mais les cycles de vie des énergies renouvelables et des minerais essentiels, y compris leur extraction, leur traitement et leur élimination, s'accompagnent de profondes violations des droits de l'homme, comme le soulignent certains des exemples de cas présentés dans cette section.

détient 19,3 millions de tonnes, tandis que la Bolivie en détient la plus grande part, soit 21 millions de tonnes.⁵ L'extraction de lithium dans le **désert d'Atacama** a contribué à la raréfaction de l'eau et menace les moyens de subsistance et les pratiques culturelles des communautés autochtones **Atacameño** au **Chili** (⁶) et en **Argentine**, ce qui a déclenché des conflits et des manifestations de masse au fil des ans. Les mouvements environnementaux et indigènes qui contestent les projets présentés comme des "*solutions énergétiques vertes*" ont conduit la Cour suprême de la province argentine de Catamarca à arrêter les projets d'extraction de lithium autour du Salar del Hombre Muerto. La Cour a ordonné que les projets respectent le droit de la communauté autochtone Atacameños del Altiplano au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC).⁷

Le Zimbabwe possède les plus grandes réserves de lithium d'Afrique avec 10,8 millions de tonnes. L'Agence de développement des investissements du Zimbabwe (ZIDA) continue d'accorder des licences d'exploitation de lithium⁸, dominées par des entreprises chinoises,⁹ malgré les rapports faisant état de déplacements, de déversements d'eau toxique, d'abus en matière de travail, d'intimidations et d'autres préjudices liés à l'exploitation du lithium dans le pays.¹⁰ Comme au Chili et en Argentine, ces activités ont un impact négatif et disproportionné sur les enfants, les jeunes et les femmes défenseurs des droits de l'homme vivant dans les communautés proches des sites d'extraction, réduisant leur accès à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles essentielles pour assurer leur subsistance. À **Buhera**, 40 maisons ont été déplacées de force par Max Minds Investments et à **Insiza**, plus de 33 familles

⁵ USGS Mineral Commodity Summary. 2021. Voir : <https://pubs.usgs.gov/periodicals/mcs2021/mcs2021-lithium.pdf>

⁶ Nicole, 2022. "Lithium Mining Is Leaving Chile's Indigenous Communities High and Dry" (L'exploitation minière du lithium laisse les communautés indigènes du Chili à sec). <https://www.nrdc.org/stories/lithium-mining-leaving-chiles-indigenous-communities-high-and-dry-literally>

⁷ Association interaméricaine de défense de l'environnement. *Une décision de justice arrête de nouveaux projets d'extraction de lithium dans la plaine salée d'Argentine et crée un précédent régional*. Mars 2024. Voir : <https://aida-americas.org/en/press/court-decision-stops-new-lithium-mining-projects-argentine-salt-flat-sets-regional-precedent>

⁸ Wallace Ruzvidzo. "ZIDA licencie 1,2 milliard de dollars d'investissements au troisième trimestre". The Herald, 23 octobre 2024. Voir : <https://www.herald.co.zw/zida-licenses-us12bn-investments-in-q3/>

⁹ IPIS. Association du droit de l'environnement du Zimbabwe (ZELA). *La domination chinoise dans les mines de lithium du Zimbabwe : Risques potentiels, vulnérabilités et opportunités dans le secteur des minéraux critiques*. Septembre 2023. Voir : <https://ipisresearch.be/weekly-briefing/chinese-dominance-in-zimbabwes-lithium-mines-potential-risks-vulnerabilities-and-opportunities-in-the-critical-minerals-sector/>

¹⁰ Toshua Matanzima. "Lithium Mining in Zimbabwe : A Story of Loss for One Community". Down to Earth, 19 septembre 2024. <https://www.downtoearth.org.in/africa/lithium-mining-in-zimbabwe-a-story-of-loss-for-one-community> ; "Locals slam Zimbabwe for turning a blind eye to Chinese miner's Violation", Zimbabwe Situation, 2 avril 2024. <https://www.zimbabwesituation.com/news/locals-slam-zimbabwe-for-turning-a-blind-eye-to-chinese-miners-violations/>

ont été déplacées de force en 2023 par Premier African Minerals pour ouvrir la voie à l'exploitation du lithium. Le lithium est souvent extrait dans des régions soumises à un stress hydrique et sujettes à la sécheresse. Compte tenu de l'énorme quantité d'eau nécessaire au traitement du lithium, la pénurie d'eau s'en trouve exacerbée. Les communautés qui accueillent le lithium sont confrontées à de graves pénuries d'eau qui ont un impact sur leurs moyens de subsistance. **À Gwanda**, le Tsingshan Holding Group a creusé des trous de forage pour pomper les opérations de lithium dans un barrage communautaire qui s'était asséché.¹¹

Au **Sénégal**, l'exploitation minière par des entreprises françaises et espagnoles a entraîné l'expulsion forcée et la destruction des moyens de subsistance des communautés agricoles locales.¹² Ces entreprises ont obtenu des permis d'extraction de phosphate¹³, de zircon, d'ilménite et d'autres minéraux dans l'ouest du Sénégal et ont violé les droits de l'homme des communautés agricoles de **Koudiadiène, Lam-Lam, Pambal et Diogo**, notamment le droit à l'alimentation, à la terre et à un environnement sain.¹⁴

La République démocratique du Congo (RDC) détient les plus grandes réserves de coltan et de cobalt au monde. Sur 60 % des réserves mondiales de coltan¹⁵, **la province du Kivu** produit 40 % de l'offre mondiale.¹⁶ La ruée mondiale vers les solutions d'"énergie verte" exerce à nouveau une pression énorme sur ces ressources. La production de cobalt devrait atteindre 222 000 tonnes d'ici 2025, soit trois fois plus qu'en 2010¹⁷ et la demande mondiale devrait être

¹¹ Association du droit de l'environnement du Zimbabwe (ZELA). *Implications de la ruée vers le lithium au Zimbabwe : analyse des développements juridiques*. Février 2023. Voir : <https://zela.org/download/map-of-lithium-exploration-and-mining-projects-in-zimbabwe-2/>

¹² FIAN International. *La France et l'Espagne doivent réglementer leurs entreprises au Sénégal*. Septembre 2024. Voir : <https://www.fian.org/en/press-release/article/france-and-spain-must-regulate-their-companies-in-senegal-3536>

¹³ L'exploitation minière du phosphate joue un rôle dans la production de batteries au lithium-fer-phosphate (LFP). Le phosphate lui-même est généralement utilisé comme engrais agricole.

¹⁴ FIAN International. *Extractivisme et Dépossession au Sénégal : Les Cas De Koudiadiène, Pambal, et Diogo*. Octobre 2024. Voir : https://www.fian.org/files/is/htdocs/wp11102127_GNIAANVR7U/www/files/Senegal_FR_Layout_fin_Oct_2024.pdf

¹⁵ La colombite-tantalite, également connue sous le nom de coltan, est un autre type de minéraux critiques, le tantale étant souvent utilisé pour produire des batteries de véhicules électriques, des appareils électroniques tels que des ordinateurs portables, des smartphones et des composants aérospatiaux.

¹⁶ ENACT Afrique. *Exploitation minière et industries extractives/Enfants mineurs colombiens : la face cachée de la richesse de la RDC*. Octobre 2021. Voir : <https://enactafrica.org/enact-observer/coltan-child-miners-the-dark-side-of-the-drcs-wealth>

¹⁷ Statista. *Principaux pays en fonction de la production minière de cobalt dans le monde en 2024*. Février 2025. Voir : <https://www.statista.com/statistics/264928/cobalt-mine-production-by-country/>

multipliée par vingt d'ici 2040.¹⁸ L'expansion minière, en particulier dans la **ville de Kolwezi, dans la province de Lualaba**, a entraîné une destruction massive de l'environnement, l'expulsion forcée des communautés, une pauvreté extrême, la perte des moyens de subsistance et une exploitation accrue des enfants qui travaillent dans le pays.¹⁹ Environ 361 000 enfants sont engagés dans le travail des enfants, y compris les pires formes, dans et autour des sites d'exploitation minière artisanale répartis dans les provinces du **Haut Katanga et du Lualaba**.²⁰ Bien que le dernier chiffre estimé pour les enfants travaillant spécifiquement dans les mines de cuivre et de cobalt ne soit pas disponible, en 2014, le nombre atteignait 40 000.²¹ Travaillant dans des environnements dangereux et des conditions précaires, y compris l'exposition quotidienne à des substances radioactives, de nombreux enfants mineurs sont confrontés à des problèmes de santé, y compris le cancer du poumon.²²

Le district d'Ulanga, dans le sud de **la Tanzanie**, est un site clé pour l'exploration et l'extraction du graphite. La société Black Rock, basée en Australie, gère le projet de graphite Mahenge, avec le soutien financier de la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) par le biais d'un prêt de 59,6 millions de dollars, entre autres financeurs. Le projet a de nombreux effets néfastes.²³ De nombreuses familles vivant à l'intérieur ou autour des zones minières n'ont pas reçu de compensation adéquate et risquent d'être déplacées de force. Les communautés affectées ont réalisé une documentation indépendante et ont prouvé l'existence d'un ensemble de violations des droits, y compris l'intimidation par la police et l'utilisation de la force, en particulier à l'égard des membres de la communauté qui ont résisté à la relocalisation forcée.

¹⁸ Agence internationale de l'énergie. *Le rôle des minéraux critiques dans les transitions énergétiques propres*. 2021 : Voir : <https://iea.blob.core.windows.net/assets/fdd2a83b-8c30-4e9d-980a-52b6d9a86fdc/TheRoleofCriticalMineralsinCleanEnergyTransitions.pdf>

¹⁹ Amnesty International et Initiative pour la Bonne Gouvernance et les Droits Humains (IBGDH). *Le changement en marche ou le statu quo ? Expulsions forcées dans les mines industrielles de cobalt et de cuivre en République démocratique du Congo*. Septembre 2023. Voir : <https://www.amnesty.org/en/documents/AFR62/7009/2023/en/>

²⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Projet de document de programme de pays (DPP) : République démocratique du Congo*, septembre 2024. Voir : <https://www.unicef.org/executiveboard/media/22266/file/2024-PL12-Democratic-Republic-Congo-draft-CPD-EN-2024-06-10.pdf>

²¹ Le projet Borgen. *Le travail des enfants dans les mines de cobalt de la RDC*. Avril 2023. Voir : <https://borgenproject.org/child-labor-in-cobalt-mines/>

²² Institut d'études de sécurité. *Enfants mineurs : la face cachée de la richesse en coltan de la RDC*. Octobre 2021. Voir : <https://issafrica.org/iss-today/child-miners-the-dark-side-of-the-drcs-coltan-wealth-?>

²³ Women's Action Towards Economic Development (WATED) et Coalition for Human Rights and Development. *Documentary Video on the impact of graphite mining in Ulanga, Tanzania*. Mars 2025. Voir : <https://www.youtube.com/watch?v=N1uHmebDWo4>

Le Sri Lanka dispose également d'une grande richesse minérale, notamment d'importants gisements de graphite, d'ilménite et de sables minéraux. Le Sri Lanka produit plus de 90 % de l'offre mondiale de graphite filonien de haute qualité.²⁴ Face à la demande croissante de graphite, la société civile et les organisations communautaires se sont inquiétées de l'intensification des droits de l'homme et des impacts environnementaux et sociaux provoqués par la ruée vers le graphite. En outre, Mannar, Kokilai dans les districts du nord, et Thirukkivil, Pulmodai, Thambiluwil dans la province orientale du Sri Lanka sont quelques-unes des zones où des projets d'extraction de sable minéral sont en cours et où des effets dangereux sur l'environnement se produisent. L'intrusion d'eau salée dans les terres, l'absence d'eau potable, la submersion de l'île de Mannar due à l'extraction de sable sont quelques-unes des menaces qui pèsent sur la subsistance des communautés côtières dans le district du Nord.²⁵

Dans la province **philippine** de Nueva Vizcaya, sur l'île de Luzon, la mine d'or et de cuivre de Didipio, exploitée par OceanaGold Philippines, Inc., a commencé à fonctionner au début de l'année 2000.²⁶ sans véritable consentement préalable, libre et éclairé de la communauté autochtone. En juin 2008, OceanaGold a démoli au moins 187 maisons pour commencer l'excavation d'une mine à ciel ouvert. Les opérations minières ont mis en péril le réseau d'eau local, qui est essentiel à la survie de la communauté et à ses moyens de subsistance agricoles. En outre, l'exploitation minière à ciel ouvert et souterraine risque d'interférer avec les systèmes d'eau souterrains naturels qui alimentent les sources et les ruisseaux. Pour bloquer les opérations minières, les communautés de **Didipio** ont formé en 2019 la "barricade du peuple" sur les routes de gravier menant aux entrées de la mine. En avril 2020, le président Rodrigo Duterte a autorisé les camions de carburant à entrer dans la mine, ce qui a conduit à une violente dispersion policière de la barricade et à l'emprisonnement de plusieurs dirigeants communautaires à la tête des protestations contre les opérations minières.²⁷ Malgré ces graves violations des droits humains et environnementaux, le gouvernement philippin a renouvelé les permis d'OceanaGold jusqu'en 2044.²⁸

²⁴ Voir : <https://www.ceylongraphite.com/>

²⁵ MDPI. *Geochemical assessment of the Evolution of Groundwater under the impact of Seawater Intrusion in the Mannar District of Sri Lanka*. Mars 2024. See: <https://www.mdpi.com/2073-4441/16/8/1137>

²⁶ Atlas mondial de la justice environnementale. *Mine d'or et de cuivre de Didipio, Nueva Vizcaya, Philippines*. Avril 2022. Voir : <https://ejatlas.org/conflict/didipio-gold-and-copper-mine-nueva-vizcaya-philippines>

²⁷ Alyansa Tigil Mina. *Déclaration : Condamnation de la dispersion violente d'une barricade populaire à Nueva Vizcaya*. Avril 2020. Voir : <https://www.alyansatigilmina.net/single-post/2020/04/06/atm-statement-condemnation-of-violent-dispersal-of-peoples-barricade-in-nueva-vizcaya>

²⁸ OceanaGold. *Renouvellement de la ZLEA de Didipio et mise à jour des opérations*. Juillet 2021. Voir : <https://investors.oceanagold.com/2021-07-14-Oceanagold-Advises-Didipio-FTAA-Renewal-and-Provides-Operations-Update>

Les paysans, les peuples autochtones et d'autres communautés rurales du **Laos** sont également confrontés aux effets négatifs de l'exploitation des terres rares. Par exemple, au début de l'année 2024, les populations autochtones du **nord de la province de Houaphanh** ont subi une contamination de l'environnement et de la santé par des métaux lourds, notamment du cyanure, de l'arsenic et du plomb, en raison des activités d'un projet d'exploitation de minerais rares. Les villageois situés en aval n'ont appris l'existence du projet minier qu'à la suite de la contamination de l'eau, deux ans après le début de l'exploitation de la mine en 2022.²⁹ Une autre communauté du nord du Laos a constaté que des opérations d'extraction de terres rares commençaient sur leurs pâturages sans leur consentement ni aucune information, y compris sur les compensations.³⁰

Actuellement, 7,5 millions d'hectares de l'**océan Indien** - une ressource estimée à 380 millions de tonnes métriques de nodules polymétalliques - sont alloués à l'exploitation minière en eaux profondes parrainée par le gouvernement indien. Ces nodules contiennent du cuivre, du nickel et du cobalt. Les scientifiques et les écologistes soulignent toutefois que l'exploitation minière en eaux profondes peut causer des ravages dans les écosystèmes océaniques fragiles et demandent un moratoire jusqu'à ce que l'on dispose de plus d'informations sur ses effets à court et à long terme.³¹ **Dans le Pacifique**, la société civile³² et les gouvernements de Fidji, de Vanuatu, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon³³ et de Nouvelle-Zélande³⁴ sont parmi ceux qui ont demandé et établi des moratoires sur l'exploitation minière en eaux

²⁹ Earth Journalism Network, *Mine Leak Has Northern Laos Villages Wary of Riverwater*, août 2024. Voir : <https://earthjournalism.net/stories/mine-leak-has-northern-laos-villages-wary-of-riverwater>

³⁰ Radio Free Asia, *Laos says Chinese firms can explore for rare earth minerals*, janvier 2022. Voir : <https://www.rfa.org/english/news/laos/minerals-01252022180600.html>

³¹ Mongabay. Les efforts d'exploitation minière en eaux profondes s'intensifient pour répondre aux demandes d'énergie propre, malgré les inquiétudes. Octobre 2022. Voir : <https://india.mongabay.com/2022/10/deep-sea-mining-efforts-gear-up-to-meet-clean-energy-demands-amid-concerns/>

³² Campagne d'exploitation minière en eaux profondes. Naviguer dans les profondeurs : Finance, biodiversité et menace de l'exploitation minière en eaux profondes. Octobre 2024. Voir : <https://dsm-campaign.org/deep-sea-mining-risks/>

³³ Communiqué de presse : Le PPADSM soutient l'appel des dirigeants mélanésien en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes dans le Pacifique. Août 2023. Voir : <https://www.pacificblueline.org/post/ppadsm-support-melanesian-leaders-call-for-moratorium-on-deep-sea-mining-in-the-pacific>

³⁴ Communiqué de presse du gouvernement néo-zélandais. Octobre 2022. Voir : <https://www.beehive.govt.nz/release/nz-backs-conditional-moratorium-seabed-mining-international-waters>

profondes en citant les impacts sur l'approvisionnement alimentaire, les prises de poissons et les écosystèmes marins.³⁵

Détenant les plus grandes réserves de nickel au monde (42 %), l'**Indonésie** ³⁶est imposée comme le premier producteur mondial de nickel, influençant le marché international des véhicules électriques "respectueux de l'environnement". En 2023, le pays devrait produire 1,8 million de tonnes métriques, soit plus de six fois plus qu'en 2010.³⁷ **À Halmahera, dans le nord de Maluku**, où se trouve la majorité des réserves de nickel de l'Indonésie,³⁸ les chasseurs-cueilleurs autochtones non contactés de **Hongana Manyawa** sont confrontés à des violations endémiques des droits de l'homme concernant leurs terres, leurs territoires et leurs ressources naturelles, l'autodétermination et le CLIP, ainsi que leur droit à un environnement sain, en raison de l'exploitation minière. Comme d'autres communautés autochtones non contactées, les Hongana Manyawa sont très vulnérables aux maladies infectieuses, telles que la grippe et la rougeole.³⁹ Hongana Manyawa, communément appelée la tribu Tobelo Dalam, également connue sous le nom de « Togutil », qui a une connotation très négative, fait référence à des récits sur des personnes non civilisées, meurtrières, sans culture, et bien d'autres encore, légitimés par le gouvernement local. Cela fait des Hongana Manyawa l'objet

³⁵ Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement. Fausses solutions : Colonialisme climatique et tragédie des biens communs. 2023. Voir : <https://apwld.org/false-solutions-climate-colonialism-and-tragedy-of-commons/>

³⁶ Institut pour l'économie de l'énergie et l'analyse financière. *Les entreprises indonésiennes du secteur du nickel : Le besoin d'énergie renouvelable dans un contexte d'augmentation de la production*. Octobre 2024. Voir : <https://ieefa.org/resources/indonesias-nickel-companies-need-renewable-energy-amid-increasing-production>

³⁷ Statistita. *Principaux pays producteurs de nickel en 2024*. Février 2025. Voir : <https://www.statista.com/statistics/264642/nickel-mine-production-by-country/>

³⁸ Climate Home News. *L'extraction de nickel pour les véhicules électriques détruit des vies en Indonésie*. Décembre 2024. Voir : <https://www.climatechangenews.com/2024/12/09/nickel-mining-for-electric-vehicles-is-destroying-lives-in-indonesia/>

³⁹ Il faut 150 ans aux communautés récemment non contactées pour stabiliser leur réaction aux maladies après un contact avec des étrangers. Source : Oficina General de Epidemiología - Ministerio de Salud del Perú Oficina General de Epidemiología - Ministerio de Salud del Perú 2003 Pueblos en situación de extrema vulnerabilidad : El caso de los Nanti de la Reserva Territorial Kugapakori Nahua, Río Camisea, Cusco. Lima. Voir : https://bvs.minsa.gob.pe/local/MINSA/1353_OGE161.pdf

⁴⁰ Il est prouvé que les enfants commencent à mourir de maladies dans les trois jours qui suivent le contact avec des étrangers, comme l'ont vécu les communautés indigènes non contactées dans les zones de forêt tropicale. Source : The New Yorker : The New Yorker. *An Isolated Tribe Emerges From the Rainforest (Une tribu isolée émerge de la forêt tropicale)*. Août 2016. Voir : <https://www.newyorker.com/magazine/2016/08/08/an-isolated-tribe-emerges-from-the-rain-forest>

d'une criminalisation⁴¹ et d'autres formes de traitements injustes, notamment pour ouvrir la voie à l'accaparement de la forêt de Halmahera.⁴²

À l'heure actuelle, au moins 19 sociétés minières opèrent sur 40 % du territoire des Hongana Manyawa, dont PT. Weda Bay Nickel (WBN), détenue par le mineur français Eramet, détient la plus grande exploitation bien qu'elle soit condamnée par de nombreuses personnes pour avoir violé les droits territoriaux des communautés autochtones dans le nord de Maluku depuis 2013.⁴³ L'expansion minière de WBN a également eu de graves répercussions sur la santé publique d'autres groupes autochtones des îles Halmahera. Par exemple, entre 2020 et 2023, les cas d'infections aiguës des voies respiratoires dans huit villages indigènes **de Sawai** ont augmenté de plus de 2 300 %⁴⁴ en raison de la pollution due aux activités minières, y compris les émissions des centrales électriques au charbon utilisées dans le traitement du nickel.⁴⁵

Outre les coûts sociaux et environnementaux du cycle de vie des minerais critiques, la ruée vers les énergies renouvelables a également entraîné de nouvelles vagues d'extraction, des violations rampantes des droits de l'homme, y compris la dépossession des terres. Cette dynamique perpétue les schémas historiques d'exploitation coloniale et réaffirme la nécessité urgente de veiller à ce que la voie de la transition énergétique mondiale aborde de manière significative les trois crises planétaires fondées sur les droits de l'homme et les droits de la nature. Au **Kenya**, les projets géothermiques ont entraîné le déplacement forcé des éleveurs masai, rompant leur lien avec leurs terres ancestrales et perturbant leurs systèmes économiques et culturels. Par exemple, **les projets Olkaria IV et Turkana Wind Power**⁴⁶ ont

⁴¹ En 2019, les Hongana Manyawa ont été accusés de meurtre et le tribunal de district de Soasio a condamné six membres de la communauté autochtone Hongana Manyawa de Tukur. En 2022, la même chose s'est produite, la tribu Hongana Manyawa étant à nouveau criminalisée. Alen Baikole et Samuel Gebe, de Tukur - hameau de Tukur, village de Dodaga, ont été accusés de meurtre dans le village de Gotowasi. Le juge du tribunal de Soasio les a donc condamnés tous les deux à 20 ans de prison.

⁴² De PPMAN, août 2023. Voir :

<https://ppman.org/kuasa-hukum-masyarakat-adat-tobelo-dalam-keberatan-dengan-sikap-hakim-pn-soasio/>

⁴³ Survival International. *Poussés au bord du gouffre : Comment la demande de voitures électriques détruit la vie et les terres des peuples indigènes non contactés en Indonésie*. 2023. Voir : <https://assets.survivalinternational.org/documents/2684/original-3c8dda9a3227299a6d33458706fe76e6.pdf>

⁴⁴ Augmentation de 424 à 10 579 cas. La prévalence des gastro-entérites, des bronchites aiguës, des dyspepsies, des myalgies, des diarrhées, des dermatites de contact allergiques et des rhumes courants a augmenté depuis le début de l'exploitation minière. En outre, il existe un risque accru de cancers et d'anomalies fœtales liés à l'exposition aux produits chimiques.

⁴⁵ Jaringan Advokasi Tambang. *Penaklukan dan Perampokan Halmahera : IWIP sebagai Etalase Kejahatan Strategis Nasional Negara-Korporasi*. Juillet 2024. Voir : <https://jatam.org/id/lengkap/Penaklukan-Halmahera>

⁴⁶ Groupe de travail international pour les affaires indigènes. *L'impact des projets d'énergie renouvelable sur les communautés autochtones au Kenya : Les cas du projet éolien du lac Turkana et des centrales géothermiques*

fait l'objet de plaintes de la part des communautés concernant le déplacement forcé, le mépris des droits indigènes à l'établissement et aux pratiques culturelles, les effets négatifs sur leurs moyens de subsistance économiques et la réinstallation de personnes sur des terres inhabitables.⁴⁷

L'Indonésie est actuellement l'une des plus grandes cibles d'investissement pour la transition énergétique des pays du Nord. En novembre 2022, le groupe des partenaires internationaux (IPG)⁴⁸, dirigé par les États-Unis et le Japon, a scellé le plus important programme de financement de la transition au monde par l'intermédiaire du **partenariat pour une transition énergétique juste (JETP)**, avec un engagement de financement initial de 20 milliards d'USD.⁴⁹ L'objectif est d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour assurer au moins 34 % de la production d'électricité et parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050. La Banque asiatique de développement (BAD) a approuvé des prêts d'un montant de 500 millions d'USD destinés à accélérer l'élaboration de politiques de transition énergétique dans le pays.⁵⁰ La société civile, les universitaires et les syndicats se sont inquiétés du risque élevé de violations des droits de l'homme et de l'escalade des conflits avec les communautés rurales et autochtones qui en résulteront, et plus généralement de la voie vers la privatisation des produits énergétiques et de l'intensification de l'influence du secteur privé sur les politiques de transition énergétique et les processus de prise de décision.

Dans la **province de Kalimantan Nord**, certains des projets JETP en cours comprennent la zone industrielle de Tanah Kuning-Mangkupadi (KIH),⁵¹, la centrale hydroélectrique de la

d'Olkaria. Décembre 2019. Voir :

https://iwgia.org/images/publications/new-publications/IWGIA_report_28_The_impact_of_renewable_energy_projects_on_Indigenous_communities_in_Kenya_Dec_2019.pdf

⁴⁷ Groupe de développement communautaire de Narasha, Kenya. *Peuples autochtones et transition juste : Implications en matière de droits de l'homme et voies vers l'équité*. 2025.

⁴⁸ Le GPI comprend les gouvernements du Japon et des États-Unis, qui codirigent le partenariat, ainsi que le Canada, le Danemark, l'Union européenne, la République fédérale d'Allemagne, la République française, la Norvège, la République d'Italie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

⁴⁹ Plus d'informations sur le JETP Indonésie : <https://jetp-id.org/>

⁵⁰ Banque asiatique de développement. La BAD approuve des prêts stratégiques pour soutenir la transition énergétique de l'Indonésie. Septembre 2024. Voir : <https://www.adb.org/news/adb-approves-policy-loan-support-indonesia-energy-transition>

⁵¹ KIH est l'un des projets indonésiens de zone industrielle verte qui débutera en 2021. Initialement, elle couvrait 10 000 hectares, mais elle a été étendue à 30 000 hectares. Les activités industrielles prévues à KIH sont la pétrochimie, l'acier, la fabrication de panneaux solaires polycristallins et l'aluminium (pour les matériaux des voitures électriques).

rivière Mentarang (Malinau Regency),⁵² et la centrale hydroélectrique de la rivière Kayan.⁵³ D'après les récits des jeunes femmes, les projets d'énergie renouvelable ont des répercussions sur les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la dégradation de l'environnement. La rivière était autrefois limpide, mais elle est maintenant boueuse et les femmes des communautés ne peuvent même plus l'utiliser pour laver leurs vêtements. Les projets ne génèrent pas les emplois promis aux membres de la communauté et amènent au contraire de nombreux nouveaux colons et travailleurs de l'extérieur. Des cas de harcèlement sexuel de la part d'employés de l'entreprise ont également été signalés. Les mariages d'enfants sont devenus monnaie courante. De nombreuses filles, dès le collège (12-15 ans), sont mariées à des travailleurs de l'entreprise. Les routes sont détruites plus rapidement en raison du grand nombre de gros véhicules qui circulent régulièrement dans la région.⁵⁴

Les paysans, les peuples autochtones et les autres communautés rurales du **Laos** paient également le coût de l'ambition du pays de devenir la "batterie de l'Asie du Sud-Est" avec 100 projets hydroélectriques en service d'ici 2030. Le manque d'information et de consultation publique, l'absence de CLIP pour les peuples autochtones, les déplacements de population, l'accaparement des terres, la perte des moyens de subsistance, l'absence de compensation adéquate, le harcèlement des activistes et les impacts écologiques négatifs sont les coûts cachés de l'énergie hydroélectrique au Laos.⁵⁵ L'effondrement du barrage de **Xe-Pian Xe-Namnoy** en 2018, qui a causé la mort de 71 personnes, le déplacement de milliers d'autres, la destruction de 1 700 hectares de terres agricoles, d'habitations et d'infrastructures, et la lutte des victimes six ans plus tard, illustrent l'inadéquation de la législation, la corruption et le déni de justice.⁵⁶ La course inconsidérée à l'énergie "durable" constitue également une menace pour le patrimoine et les droits culturels. Le barrage de **Luang Prabang**, situé à seulement 25 kilomètres de la ville historique classée par l'UNESCO, menace sa valeur culturelle, en plus de

⁵² L'objectif est d'alimenter le parc industriel indonésien de Kalimantan (KIPI) prévu à Bulungan.

⁵³ L'objectif est de produire jusqu'à 9 000 mégawatts d'électricité, principalement pour soutenir la nouvelle capitale nationale en cours de construction sur l'île de Bornéo.

⁵⁴ Nugal Institute for Social and Ecological Justice et Mining Advocacy Network (JATAM), North Kalimantan. *Green Lie : portrait of the Threat of Destruction, Oligarchy and People's well-being on the Site of the Green Industrial Estate Project in North Kalimantan* ; "Kebohongan Hijau : Potret Ancaman Daya Rusak, Oligarki dan Keselamatan Rakyat Pada Tapak Proyek Kawasan Industri Hijau di Kalimantan Utara. Septembre 2023. Voir : <https://www.manushyafoundation.org/post/as-laos-is-building-dams-local-communities-are-sacrificed-in-the-process>

⁵⁵ Fondation Manushya, *Alors que le Laos construit des barrages, les communautés locales sont sacrifiées dans le processus* ! avril 2023. Voir : <https://www.manushyafoundation.org/post/as-laos-is-building-dams-local-communities-are-sacrificed-in-the-process>

⁵⁶ Fondation Manushya, *Effondrement du barrage Xe-Pian Xe-Namnoy : Six ans après, toujours pas de justice* ! juillet 2024. Voir : <https://www.manushyafoundation.org/post/six-years-ahead-still-no-justice>

déplacer plus de 500 familles et de risquer d'altérer le flux naturel du Mékong. Malgré l'appel de l'UNESCO à déplacer le barrage, le projet est achevé à 30 %. ⁵⁷

Cadres juridiques internationaux et obstacles réglementaires à la protection des droits de l'homme dans le cycle de vie des énergies renouvelables et des critiques

En vertu du droit international, les États ont le devoir de réglementer les activités commerciales, de protéger les droits de l'homme et de veiller à ce que les avantages de la transition énergétique soient équitablement répartis.⁵⁸ Cependant, de nombreux gouvernements sont confrontés à des lacunes importantes dans leurs cadres réglementaires, notamment en ce qui concerne les entreprises et les droits de l'homme dans le secteur des énergies renouvelables.⁵⁹ La faible application des garanties environnementales et sociales et l'accès insuffisant à la justice pour les communautés touchées permettent aux entreprises de continuer à commettre des abus.⁶⁰ Il y a souvent un manque de cohérence entre les politiques climatiques et les obligations en matière de droits de l'homme. Les stratégies nationales en matière d'énergies renouvelables ont tendance à donner la priorité aux objectifs de production d'énergie plutôt qu'à la protection des droits de l'homme et des écosystèmes, ce qui marginalise encore davantage les communautés de première ligne.⁶¹ En outre, l'incohérence des politiques énergétiques et les obstacles bureaucratiques ralentissent le passage aux énergies renouvelables, rendant la transition inéquitable pour les travailleurs et les autres communautés de première ligne. Les politiques nationales en matière d'énergies renouvelables devraient être élaborées en conformité avec les obligations internationales en matière de droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁶² et la Déclaration des

⁵⁷ Fondation Manushya, *Beneath the Silence : Women, Indigenous Peoples, and Corporate Power - Unveiling Human Rights Abuses in Laos*, octobre 2024. Voir : <https://www.manushyafoundation.org/beneaththesilence>

⁵⁸ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, 1966) : <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

⁵⁹ Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (HCDH, 2011) : <https://www.ohchr.org/en/business-and-human-rights/un-guiding-principles-business-and-human-rights>

⁶⁰ Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE, 2023) : <https://eiti.org/>

⁶¹ Objectifs de développement durable (ODD, 2015) : <https://sdgs.un.org/goals>

⁶² Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, 1966) : <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

Nations unies sur les droits des peuples autochtones⁶³ et la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.⁶⁴

Au Myanmar, les projets hydroélectriques à grande échelle ont été liés à des déplacements forcés et à la destruction des moyens de subsistance en raison d'une surveillance réglementaire inadéquate.⁶⁵ Les projets hydroélectriques dans les États Chin, Kachin et Shan ont entraîné un risque accru de conflits, affectant la sécurité et les moyens de subsistance des communautés de la région. Ces projets visent principalement à produire de l'électricité pour l'exportation, comme le barrage de Mong Ton (Tasang), qui exporterait 90 % de son énergie vers la Thaïlande.⁶⁶

En Indonésie, la loi sur les minéraux et le charbon n° 4 de 2009 vient d'être révisée par le Parlement en 2025.⁶⁷ Sa mise en œuvre a entraîné une augmentation de l'accaparement des terres, des conflits entre les communautés, la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme et une aggravation des dommages causés à l'environnement. Parmi les autres obstacles majeurs, citons la promotion continue de fausses solutions, le plan de transition énergétique de l'Indonésie reposant fortement sur le gaz naturel, qui reste un combustible fossile produisant des émissions importantes.⁶⁸ La loi Omnibus sur la création d'emplois⁶⁹ est un

⁶³ Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP, 2007) : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html>

⁶⁴ Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP, 2018) <https://digitallibrary.un.org/record/1650694?v=pdf>

⁶⁵ Université de Sydney. *La marche sur l'eau : L'héritage sombre du développement de l'hydroélectricité au Myanmar*. Février 2021. Voir : <https://www.sydney.edu.au/sydney-southeast-asia-centre/news/2021/02/15/hydropower-development-in-myanmar.html>

⁶⁶ Groupe des droits de l'homme de Karen. *Développement ou destruction ? The human rights impacts of hydropower development on villagers in Southeast Myanmar*, juillet 2018. Voir : <https://www.khrg.org/2018/07/development-or-destruction-human-rights-impacts-hydropower-development-villagers-southeast>

⁶⁷ Mongabay. *L'Indonésie adopte à la hâte des amendements à la loi sur l'exploitation minière qui suscitent des inquiétudes en matière d'environnement et de gouvernance*. Janvier 2025. Voir : <https://news.mongabay.com/2025/01/indonesia-rushes-mining-law-amendments-raising-environmental-and-governance-alarms/>

⁶⁸ L'utilisation du gaz naturel, que le gouvernement indonésien considère comme une **alternative plus propre** aux générateurs diesel existants, est en plein essor. S'il est vrai que le gaz produit **deux fois moins de carbone** que le charbon par unité d'énergie produite, il n'en reste pas moins un combustible fossile, bien plus polluant que l'éolien et le solaire. Le gaz est également associé au méthane, un **gaz à effet de serre** puissant bien plus que le CO2. Voir : [L'Indonésie préconise de "fausses solutions" à forte intensité de carbone dans le cadre de sa transition énergétique](#)

⁶⁹ Voir le texte de la loi Omnibus : <https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC206548/>

autre "tapis rouge" pour les investisseurs. Le gouvernement indonésien a qualifié les industries extractives de projets stratégiques nationaux dans le cadre desquels il implique généralement des militaires, non seulement pour maintenir la sécurité, mais aussi pour les nommer décideurs des sociétés minières.

Au **Laos**, les niveaux élevés de corruption et le manque de transparence et de contrôle du gouvernement, associés à une faible mise en œuvre des réglementations, un contrôle strict des médias et la répression des voix opposées sont le terreau des abus des entreprises, de l'impunité et des impacts négatifs sur les communautés de base et l'environnement.⁷⁰ Par exemple, une enquête menée en 2023 par le ministère de l'énergie et des mines auprès de 143 sociétés minières a révélé que près de la moitié d'entre elles portaient atteinte aux communautés dans le cadre de leurs activités. En outre, un rapport interne indique que le ministère manque d'au moins 2 500 employés qualifiés.⁷¹ Il est non seulement urgent d'adopter une législation solide assortie de sanctions dissuasives, notamment en ce qui concerne l'obligation de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement, l'accès à l'information et la transparence, le consentement préalable libre et éclairé et la liberté d'expression, mais aussi d'allouer des ressources adéquates aux autorités et agences compétentes. Il s'agit notamment de disposer de suffisamment de personnel formé et qualifié pour contrôler efficacement les projets et garantir le respect des droits de l'homme et des réglementations nationales telles que la loi de 2012 sur la protection de l'environnement, la loi de 2017 sur les minerais et le décret de 2022 sur l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Les Philippines ont adopté la loi de 2008 sur les énergies renouvelables (RA 9513)⁷² et la loi de 1995 sur l'exploitation minière (RA 7942)⁷³, qui ont été critiquées parce qu'elles privilégient les intérêts des entreprises au détriment des droits des peuples autochtones et de l'environnement. Ces lois ont été utilisées à des fins militaires ou ont permis de contourner les mesures de protection des communautés, ce qui a entraîné des déplacements de population, une dégradation de l'environnement et des conflits concernant les terres et territoires ancestraux. La faible application des protections du travail et même de la loi philippine sur les

⁷⁰ Fondation Manushya, *Beneath the Silence : Women, Indigenous Peoples, and Corporate Power - Unveiling Human Rights Abuses in Laos*, octobre 2024. Voir : <https://www.manushyafoundation.org/beneaththesilence>

⁷¹ Radio Free Asia, *Lack of government experts sinking Lao energy and mines sector*, avril 2024. Voir : <https://www.rfa.org/english/news/laos/experts-04172024160227.html>

⁷² The News Lens, *Just Energy Transition Remains Bleak Under Marcos*, avril 2024. Voir : <https://international.thenewslens.com/article/186934>

⁷³ Center for Environmental Concerns, *The Philippine Mining Act of 1995 : 30 Years of Destruction, Plunder and Violations of People's Rights*, mars 2025. Voir : <https://www.cecphils.org/ra7942-30th-anniversary/>

droits des peuples autochtones (RA 8371) exclut souvent les groupes historiquement opprimés de la prise de décision, ce qui entraîne des violations généralisées des droits de l'homme, y compris la perte des moyens de subsistance.⁷⁴

Au **Zimbabwe**, la loi sur les mines et les minéraux de 1961 a été critiquée parce qu'elle ne répond pas aux besoins des communautés.⁷⁵ La loi ne contient pas de dispositions permettant la consultation des communautés au cours du processus d'octroi des licences d'exploitation minière. En outre, la loi de 2004 sur la gestion de l'environnement limite l'évaluation de l'impact aux aspects environnementaux, à l'exclusion des impacts sociaux.

L'Union européenne (UE), dans ses efforts pour réaliser sa transition énergétique et devenir "climatiquement neutre", s'est jointe à la ruée mondiale vers les matières premières⁷⁶ dans une optique néocoloniale. Au lieu de s'attaquer à sa propre surconsommation, l'Europe alimente sa demande en cuivre,⁷⁷ nickel, lithium,⁷⁸ et autres minéraux de transition. L'un des principaux instruments juridiques et réglementaires est la loi sur les matières premières critiques (CRMA),⁷⁹ qui permet à l'UE d'identifier des projets stratégiques d'exploitation minière, de traitement ou de recyclage et de leur accorder des exemptions réglementaires, compromettant ainsi les mesures de protection de l'environnement.⁸⁰ En théorie, l'UE exige des entreprises qu'elles réalisent leurs projets de manière durable. Cependant, les entreprises sont autorisées à prouver qu'elles respectent le critère de durabilité en obtenant une certification dans le cadre de

⁷⁴ UP Center for Integrative and Development Studies, *Recommendations for the Indigenous People's Rights Act (IPRA) of 1997*, 2022. Voir : <https://cids.up.edu.ph/wp-content/uploads/2022/12/Recommendations-for-the-Indigenous-Peoples-Rights-Act-Policy-Brief-02.pdf>

⁷⁵ Analyse par ZELA du Mines and Minerals Amendment Bill 2022 : <https://zela.org/download/zelas-analysis-of-the-mines-and-minerals-bill-hb-10-2022/>

⁷⁶ Centre de recherche sur les multinationales (SOMO). *La croisade de l'UE sur les minéraux critiques : Comment la politique commerciale de l'UE sur les matières premières aggrave les crises de l'environnement et de l'inégalité*. Mai 2024. Voir : <https://www.somo.nl/the-eus-critical-minerals-crusade/>

⁷⁷ FIAN International. *La Chine doit respecter les droits de l'homme dans ses activités commerciales à l'étranger*. Février 2023. Voir : <https://www.fian.org/en/press-release/article/china-must-respect-human-rights-in-overseas-business-operations>

⁷⁸ Mining.com. *Savannah voit le potentiel d'expansion du projet de lithium Barroso au Portugal*. Juillet 2024. Voir : <https://www.mining.com/savannah-sees-potential-to-expand-barroso-lithium-project-in-portugal/>

⁷⁹ Pour diversifier l'approvisionnement en matières premières, la CRMA propose une série d'actions liées au commerce international, notamment la création d'un club des matières premières critiques, le développement de partenariats stratégiques et l'utilisation d'accords commerciaux pour garantir l'accès aux matières premières.

⁸⁰ Coalition européenne des matières premières. *Un tournant : Les besoins de la loi sur les matières premières critiques pour une transition verte juste et sociale*. Septembre 2023. Voir : <https://eurmc.org/publication/a-turning-point-the-critical-raw-material-acts-needs-for-a-social-and-just-green-transition/>

programmes industriels profondément défectueux qui présentent des lacunes structurelles telles que des conflits d'intérêts et un manque de transparence et de responsabilité.⁸¹ Pour que l'UE puisse réduire la pression qu'elle exerce sur d'autres régions et sur les frontières planétaires, elle doit réduire sa consommation non durable de ressources, y compris de minerais essentiels. Les décideurs politiques de l'UE devraient fixer un objectif de réduction clair et contraignant afin de diminuer l'empreinte matérielle de l'Union, qui est actuellement plus de deux fois supérieure au niveau durable.⁸²

Au cours des trois dernières années, l'UE a signé des partenariats stratégiques sur les matières premières⁸³ avec un certain nombre d'économies émergentes et en développement. Ces partenariats sont présentés comme "mutuellement bénéfiques", mais les textes sont ambigus, négligent les relations internationales asymétriques et n'abordent pas correctement les transitions des partenaires vers les énergies renouvelables et l'amélioration de l'accès local à l'énergie propre.⁸⁴ Les partenariats stratégiques ne sont pas des instruments contraignants, et leur vague langage "gagnant-gagnant" est souvent sapé par les dispositions contraignantes des accords de libre-échange (ALE), qui sont déjà faibles et inefficaces pour traiter de manière significative les impacts sociaux et écologiques négatifs de l'extraction des matières premières.⁸⁵⁸⁶ Lorsque l'UE reste tributaire des importations de matières premières, elle doit veiller à ce

⁸¹ Le Centre de recherche sur les multinationales (SOMO). *Une pièce et non une procuration : La dangereuse dépendance excessive de la Commission européenne à l'égard des systèmes industriels, des initiatives multipartites et de l'audit par des tiers dans la directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises*. Novembre 2022. Voir : <https://www.somo.nl/a-piece-not-a-proxy/>

⁸² Eurostat. *Statistiques du compte des flux de matières - empreintes matérielles*. Octobre 2024. Voir : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Material_flow_accounts_statistics_-_material_footprints

⁸³ Commission européenne. *Diplomatie des matières premières*. Voir : https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/areas-specific-interest/raw-materials-diplomacy_en

⁸⁴ Le Centre de recherche sur les multinationales (SOMO). *Un partenariat d'égal à égal ? Comment renforcer les partenariats stratégiques de l'UE dans le domaine des matières premières*. Novembre 2023. Voir : <https://www.somo.nl/a-partnership-of-equals/>

⁸⁵ Les chapitres sur le commerce et le développement durable se contentent de réaffirmer les engagements pris à l'égard des conventions internationales sur le travail et l'environnement, sans aborder la question du respect effectif des droits des communautés affectées par l'exploitation minière, notamment le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé (CLPI). À l'exception de l'ALE entre l'UE et la Nouvelle-Zélande, les litiges relevant de ces dispositions sont traités par des mécanismes de dialogue sans possibilité de sanctions, ce qui empêche une mise en œuvre efficace.

⁸⁶ Centre de recherche sur les multinationales (SOMO). *Cinquante ans d'ISDS : plus de 100 milliards de dollars réclamés via les Pays-Bas*. Janvier 2018. Voir : <https://www.somo.nl/fifty-years-of-isds-more-than-us-100-billion-claimed-via-the-netherlands/>

que l'approvisionnement respecte les normes sociales et environnementales les plus strictes, y compris la protection et le respect des droits de l'homme, y compris le droit des peuples autochtones à un CLIP, et une gouvernance environnementale solide. Les grandes entreprises qui utilisent ces matières premières dans leur chaîne de valeur sont de plus en plus souvent tenues⁸⁷ de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement. Toutefois, la dernière proposition Omnibus de la Commission européenne risque fort de limiter la portée des exigences en matière de diligence raisonnable et d'intensifier les abus de la part des entreprises.⁸⁸

La responsabilité des entreprises dans le cadre d'une transition énergétique juste et équitable

Les entreprises doivent être tenues responsables du respect des obligations nationales et extraterritoriales qui leur incombent en vertu du droit international de l'environnement et des droits de l'homme.⁸⁹ Les entreprises doivent également divulguer leurs chaînes d'approvisionnement et fournir des informations détaillées sur l'origine des minerais essentiels.⁹⁰ Pour mettre fin à la mainmise des entreprises, il faut limiter systématiquement leur influence sur les négociations relatives au climat et à la transition énergétique, tout en augmentant la participation de la société civile et des mouvements de base afin de contrebalancer les programmes et le lobbying des entreprises.⁹¹ Des mouvements plus larges de justice climatique ont également appelé à exclure le secteur privé du conseil d'administration du Fonds de Réponse aux Pertes et Dommages (FRLD).⁹² Ces demandes doivent être soutenues par des

⁸⁷ Parlement européen. Diligence raisonnable : Les députés adoptent des règles pour les entreprises en matière de droits de l'homme et d'environnement. Avril 2024. See: <https://www.europarl.europa.eu/media/default.do?lang=fr>

⁸⁸ Coalition européenne pour la justice dans l'entreprise. *La proposition omnibus de la Commission européenne est une déréglementation à grande échelle conçue pour démanteler la responsabilité des entreprises*. Février 2025. Voir : <https://corporatejustice.org/news/press-release-eu-commissions-omnibus-proposal-is-full-scale-deregulation-designe-d-to-dismantle-corporate-accountability/>

⁸⁹ Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net). *Les lignes rouges d'ESCR-Net : Une action urgente est nécessaire pour un traité contraignant visant à mettre fin à l'impunité des entreprises*. Décembre 2024. Voir : <https://www.escr-net.org/resources/red-lines-urgent-action-needed-for-a-binding-treaty-to-end-corporate-impunity/>

⁹⁰ Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE, 2023) : <https://eiti.org/>

⁹¹ Voir, par exemple, les demandes de la campagne "Kick Big Polluters Out" : <https://kickbigpollutersout.org/>

⁹² Lettre ouverte au conseil d'administration du Fonds de réponse aux pertes et dommages, approuvée par plus de 160 organisations de la société civile dans le monde. *People not profit in the loss and damage fund (Les gens ne font pas de profit dans le fonds de réponse aux pertes et dommages)*. Mars 2025. Voir : https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2025/03/Open-letter-to-FRLD-Board_-People-not-profit-in-the-Loss-and-Damage-Fund_032025.pdf

mécanismes et des garanties plus solides afin de responsabiliser les entreprises, notamment en garantissant la transparence des processus d'élaboration des politiques liées au climat à tous les niveaux.

Afin d'assurer une transition énergétique juste et équitable, il est essentiel que les États élaborent un instrument juridiquement contraignant pour réglementer le pouvoir des entreprises et mettre un terme à leur impunité. Depuis plus de 10 ans, les organisations de la société civile et les mouvements sociaux appellent les États à agir de toute urgence en faveur de cet instrument par l'intermédiaire *du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme (IGWG)*. Il est impératif que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et les États parties au processus LBI ou IGWG s'engagent véritablement dans les négociations en cours afin de développer un mécanisme efficace pour la protection des droits, le redressement des griefs et l'établissement de la responsabilité comme moyen de protéger les communautés de première ligne face à la crise climatique. Nos membres ont élaboré 8 aspects essentiels qui devraient être reflétés dans le traité.⁹³

L'accélération des projets de développement, la transition vers les énergies renouvelables et la "conservation des forteresses" ont entraîné une criminalisation et des violations des droits de l'homme. La militarisation des communautés, en particulier dans les endroits où sont situés les projets d'énergie renouvelable et de minerais essentiels, est citée comme l'un des obstacles dans le contexte de la réglementation de l'État ou de la conduite des entreprises qui compromettent la protection des droits de l'homme. Le manque de transparence et de diligence dans les chaînes d'approvisionnement ajoute aux difficultés, car les entreprises s'approvisionnent souvent en minerais essentiels par l'intermédiaire de réseaux complexes de sous-traitants, ce qui rend difficile la traçabilité de l'origine des matériaux et l'identification d'éventuelles violations des droits de l'homme.⁹⁴ En outre, les initiatives volontaires en matière de responsabilité sociale des entreprises ne parviennent souvent pas à responsabiliser les entreprises, car elles ne sont pas applicables et ne disposent pas de mécanismes de contrôle complets.⁹⁵

⁹³ Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net). *Les lignes rouges d'ESCR-Net : Une action urgente est nécessaire pour un traité contraignant visant à mettre fin à l'impunité des entreprises*. Décembre 2024. Voir : <https://www.escr-net.org/resources/red-lines-urgent-action-needed-for-a-binding-treaty-to-end-corporate-impunity/>

⁹⁴ Nations unies, 2021. "Rapport sur les énergies renouvelables et les droits de l'homme.

⁹⁵ Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (HCDH, 2011) : <https://www.ohchr.org/en/business-and-human-rights/un-guiding-principles-business-and-human-rights>

Tirant les leçons des dangers des fausses solutions, la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables doit se faire selon des paramètres de justice et de responsabilité définis et compris dans toutes les régions, en particulier dans le Nord. La nature extractive de notre système économique dominant et la marchandisation de la nature sont le fait des grands pollueurs, des agendas de profit et des entreprises géantes. Les États doivent prendre des mesures urgentes pour lutter contre la destruction de l'environnement et la crise climatique, notamment en réglementant les entreprises et les acteurs financiers et en les obligeant à respecter leurs obligations en matière de respect, de protection et de mise en œuvre des droits de l'homme, au niveau national et extraterritorial.

Le rôle de la coopération internationale pour protéger les droits de l'homme et mettre pleinement en œuvre la CCNUCC et l'Accord de Paris.

Les efforts mondiaux concertés pour mettre pleinement en œuvre la CCNUCC et l'Accord de Paris doivent être ancrés dans les principes de responsabilité et de justice pour faire face à la responsabilité historique des pollueurs mondiaux. À cet égard, le respect des obligations extraterritoriales est essentiel pour prévenir, atténuer et réparer les dommages transfrontaliers, en tenant les pays riches et les entreprises responsables des politiques et des actions qui exacerbent la crise climatique. Il est fondamental de garantir l'équité intergénérationnelle tout en intégrant le droit à l'autodétermination⁹⁶ et les droits de la nature dans toutes les politiques climatiques, en veillant à ce que les actions mondiales en faveur du climat fassent progresser la justice au lieu de perpétuer les préjudices. Les efforts concertés au niveau mondial doivent se concentrer sur :

Garantir un financement équitable de la lutte contre le changement climatique et s'attaquer à la dette climatique. Les pays du Nord doivent fournir aux pays du Sud un financement climatique adéquat et non générateur de dette. Cela nécessite un désinvestissement immédiat du militarisme et une réaffectation des fonds pour soutenir les

⁹⁶ Le droit à l'autodétermination reste acquis aux "peuples des territoires coloniaux et non autonomes" ainsi qu'aux peuples soumis à la domination raciale et à l'occupation étrangère. Voir aussi

(a) [Activités des intérêts économiques et autres étrangers qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires sous domination coloniale. G.A. res. 50/33, U.N. Doc. A/RES/50/33 \(1995\)](#); (b) Résolution 37/135 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 décembre 1982 : Souveraineté permanente sur les ressources nationales des territoires palestiniens occupés et des autres territoires arabes : Cela comprend le droit des Palestiniens et des autres peuples arabes dont les territoires sont sous occupation israélienne à une souveraineté et un contrôle permanents, pleins et effectifs, sur leurs ressources naturelles et autres, leurs richesses et leurs activités économiques ; (c) Le droit à l'autodétermination et le principe de non-discrimination, tels qu'ils sont affirmés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, constituent le fondement juridique des droits collectifs des peuples autochtones. La DNUDPA devrait servir de cadre d'interprétation pour le PIDESC, à l'instar de l'approche établie par la CEDAW pour la jurisprudence de l'ICEDAW et d'autres organes de traités.

solutions communautaires, basées sur les écosystèmes, et les économies de soins.⁹⁷ Il est essentiel de séparer clairement les flux de financement de l'aide publique au développement (APD) et des actions climatiques pour parvenir à un financement climatique équitable et éliminer le double comptage. Le financement de la lutte contre le changement climatique doit également respecter les droits de l'homme et les droits de la nature, promouvoir la souveraineté des peuples autochtones et le bien-être des communautés. Il doit intégrer des garanties solides, notamment en matière de CLIP, et des normes juridiquement contraignantes, en particulier pour prévenir les violations des droits de l'homme, notamment de la part des entreprises.

Réformer les institutions financières internationales (IFI). Les IFI doivent réorienter le financement des combustibles fossiles pour soutenir les actions en faveur du climat, en particulier dans les pays vulnérables à l'escalade des catastrophes climatiques. Les institutions financières et les banques de développement devraient adopter des critères solides en matière de droits de l'homme et d'environnement pour les investissements dans les énergies renouvelables, notamment pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 13 (action climatique) et l'ODD 14 (la vie sous l'eau).⁹⁸ Les banques publiques de développement (BPD), en tant que prolongement de la politique et des actions de l'État, doivent veiller à ce que leurs politiques et leurs projets ne violent pas les droits de l'homme, ne causent pas de dommages transfrontaliers et n'exacerbent pas la crise climatique.⁹⁹

Mise en œuvre du droit à un environnement propre, sain et durable. Les États doivent pleinement mettre en œuvre le droit à un environnement sain en adoptant une approche sexospécifique, une égalité réelle, les principes du pollueur-payeur, de la non-rétrogression et de la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'équité et de la justice intergénérationnelles.¹⁰⁰ Les gouvernements doivent exiger des entreprises qu'elles obtiennent le consentement préalable des peuples autochtones avant de mettre en œuvre des projets de transition énergétique, afin de garantir le respect de leurs droits à un

⁹⁷ Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net). *Note d'information du réseau DESC sur la COP29 : Priorités pour un programme climatique axé sur les peuples et fondé sur les droits*. Novembre 2024. Voir : <https://www.escr-net.org/resources/escr-net-cop29-briefing-note-priorities-for-a-people-centered-rights-based-climate-agenda/>

⁹⁸ Objectifs de développement durable (ODD, 2015) : <https://sdgs.un.org/goals>

⁹⁹ Forus International. *Déclaration de la société civile : Sommet "Finance en commun"*. Février 2025. Voir : <https://www.forus-international.org/en/pdf-detail/123822-finance-in-common-summit-2025-civil-society-declaration>

¹⁰⁰ Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net). *Le droit à un environnement propre, sain et durable : A Pathway to Address the Climate Crisis* (Le droit à un environnement propre, sain et durable : une voie pour résoudre la crise climatique), octobre 2024. Voir : <https://www.escr-net.org/resources/the-right-to-a-clean-healthy-and-sustainable-environment-a-pathway-to-address-the-climate-crisis/>

environnement sain, à une identité distincte et à l'autodétermination.¹⁰¹ De même, les gouvernements doivent respecter le droit des paysans et des populations rurales à participer activement et librement à la préparation et à la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets susceptibles d'affecter leurs vies, leurs terres et leurs moyens de subsistance.¹⁰²

Freiner la surconsommation et l'extractivisme. Une transition énergétique juste exige que l'on mette un frein à la surconsommation et aux modèles de production dictés par le Nord afin d'éviter de nouvelles crises environnementales. Les reconnaissances juridiques des "droits de la nature", telles que celles de la Bolivie (¹⁰³) et de l'Équateur (¹⁰⁴), doivent être soutenues et reproduites, car elles appellent à des réglementations plus strictes en matière d'extraction des ressources plutôt qu'à une simple "écologisation" du capitalisme. Les modèles économiques devraient s'éloigner d'une croissance centrée sur le PIB pour s'orienter vers des économies de soins ancrées dans le bien-être collectif. Dans le cadre du processus de transition, les États doivent renforcer et appliquer des réglementations strictes ou interdire purement et simplement le commerce des minerais de conflit et mettre un terme aux financements qui alimentent la militarisation des communautés. En outre, il doit y avoir des réglementations qui donnent la priorité à la réutilisation des matériaux, qui promeuvent des processus de fin d'utilisation des technologies énergétiques sans danger pour l'environnement, et qui réduisent la consommation d'énergie et les modèles de production afin de garantir la durabilité systémique et à long terme des nouveaux systèmes d'énergie renouvelable. Une directive européenne sur la gestion durable des ressources,¹⁰⁵ préconisée par de nombreuses organisations environnementales européennes, pourrait introduire un objectif juridiquement contraignant de réduction de la consommation de ressources.

Promouvoir l'accès à la justice, aux voies de recours et aux réparations. Les États doivent faire respecter les droits à un recours et à des réparations conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC). Les États doivent mettre en place des mécanismes de participation adéquate et efficace des individus, des communautés et des peuples marginalisés, ainsi que des mécanismes de

¹⁰¹ Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP, 2007) : <https://social.desa.un.org/issues/indigenous-peoples/united-nations-declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples>

¹⁰² Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP, 2018) : <https://digitallibrary.un.org/record/1650694?v=pdf>

¹⁰³ Loi sur les droits de la Terre nourricière. 2010. Voir le texte intégral en espagnol : <https://www.scribd.com/document/44900268/Ley-de-Derechos-de-la-Madre-Tierra-Estado-Plurinacional-de-Bolivia>

¹⁰⁴ Constitution de la République de l'Équateur. 2008. Voir le texte intégral en espagnol : <https://pdpa.georgetown.edu/Constitutions/Ecuador/english08.html?utm>

¹⁰⁵ Document commun pour une directive de l'UE sur la gestion durable des ressources. Janvier 2024. Voir : <https://friendsoftheearth.eu/publication/joint-paper-for-an-eu-directive-on-sustainable-resource-management/>

surveillance des droits de l'homme et de responsabilisation. Cela inclut la restauration de ce qui a été endommagé et la compensation de ce qui a été perdu, sous des formes financières et non financières,¹⁰⁶ , en particulier pour les communautés de première ligne touchées par l'extraction des ressources et les projets d'énergie renouvelable à grande échelle. Les minerais critiques devenant essentiels à la transition énergétique, les États ont le devoir d'élaborer des mesures pour assurer la pleine mise en œuvre de l'article 8 de l'Accord de Paris,¹⁰⁷ en abordant les pertes et dommages résultant des industries extractives et des projets d'énergie "verte". Des mécanismes concrets doivent être mis en place pour protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme contre la violence, l'intimidation, les menaces et les arrestations et détentions arbitraires.¹⁰⁸ Les États doivent mettre en place des mécanismes de réclamation accessibles, indépendants et efficaces afin d'offrir des voies de recours aux victimes de violations des droits de l'homme liées aux minéraux essentiels et aux projets d'énergie renouvelable.¹⁰⁹

Centrer les connaissances des communautés de première ligne dans les politiques climatiques. Une gouvernance climatique équitable doit refléter les perspectives et les expériences des communautés les plus touchées par la crise climatique. . La contribution des paysans, des peuples autochtones et des autres communautés rurales à l'utilisation et à la gestion durables des ressources naturelles et des écosystèmes doit être reconnue. À cette fin, il est essentiel de prendre des mesures appropriées pour protéger, soutenir et promouvoir les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des paysans, des peuples autochtones et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, et pour valider et d'amplifier les données et les connaissances des communautés, notamment en soutenant les initiatives de collecte de données qui permettent aux communautés de première ligne de documenter les atteintes à l'environnement et les violations des droits de l'homme. Les données fournies par les populations autochtones doivent être reconnues et intégrées dans les processus décisionnels soutenus par des organismes de surveillance indépendants et gérés par les communautés, ainsi que par une base de données accessible au public pour les évaluations de l'impact environnemental et les rapports de surveillance. Ces efforts remettent

¹⁰⁶ Voir les Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des Nations unies : <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/basic-principles-and-guidelines-right-remedy-and-reparation>

¹⁰⁷ Notre droit aux réparations climatiques. La Ruta del Clima. 2023 : <https://larutadelclima.org/reparations/>

¹⁰⁸ Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels. Contribution collective sur les pertes et dommages au rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au développement. Apri, 2024. Voir : <https://gi-escr.org/en/our-work/on-the-ground/we-provided-input-on-loss-and-damage-to-un-special-rapporteur-on-the-right-to-development>

¹⁰⁹ Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (HCDH, 2011) : <https://www.ohchr.org/en/business-and-human-rights/un-guiding-principles-business-and-human-rights>

en question les pratiques extractives dans une voie vers la justice des données¹¹⁰ et garantissent que les politiques climatiques sont façonnées par les personnes les plus touchées, plutôt que dominées par les récits des entreprises ou de l'État.

¹¹⁰ Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net). *Position collective sur les données relatives aux droits économiques, sociaux et culturels*. Avril 2022. Voir : <https://www.escr-net.org/resources/collective-position-on-data-for-economic-social-and-cultural-rights/>